

Date de convocation :
7 décembre 2018

Séance du 14 décembre 2018

Président : M. Xavier ODO

Secrétaires : Marie MARTINEZ et Laurent SERVONNET

Date d'affichage :
7 décembre 2018

Présents : Mmes – MM. :

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 23

Xavier **ODO**, Magali **LANGLOIS**, Marie **MARTINEZ**, Frédéric **SERRA**, Najoua **AYACHE**, Guillaume **MOULIN**, Isabelle **GAUTELIER**, Bernard **CHIPIER**, Marie-Claude **MASSON**, Bruno **ZIEGLER**, Sylvie **ARTICO**, Marcel **VAGANAY**, Georges **BURTIN**, Irène **DARRE**, Christian **GOUBERT**, Laurent **SERVONNET**, Catherine **VERZIER**, Pia **BOIZET**, Martine **NAZARET**, Hervé **NOUZET**, Roger **FRETY**, Céline **LAVILLE**, Djamel **MESAI MOHAMMED**

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Maxime **MONTET** à Magali **LANGLOIS**, Florence **MARINIER** à Frédéric **SERRA**, Marie Line **JULLIEN** à Marie **MARTINEZ**, Arnaud **TREDEZ** à Georges **BURTIN**, Gaëlle **BLAISON-GHEYSENS** à Bernard **CHIPIER**, José **PIERROT** à Laurent **SERVONNET**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

ANNÉE 2019 - ACOMPTES SUR VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CCAS

Afin de garantir au CCAS et aux associations subventionnées par la commune la trésorerie nécessaire à leur fonctionnement, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder au versement d'acomptes de subventions au CCAS et aux associations, et ce avant le vote du budget primitif qui entérinera les montants des subventions définitivement allouées pour l'année 2019.

Ce versement s'effectuera dans la limite de 50 % du montant alloué l'année précédente pour le CCAS et les associations autres que les sportives et culturelles.

Les associations sportives et culturelles pourront également bénéficier de ce versement, dans la limite de 50 % de la part fonctionnement.

Il est proposé d'appliquer cette mesure pour le CCAS et les associations ayant perçu, en 2018, une subvention supérieure ou égale à 1 500.00 €.

La liste des associations susceptibles d'en bénéficier ainsi que le montant maximum de l'acompte est la suivante :

BENEFICIAIRE	Subvention versée en 2018	Montant de la part "fonctionnement" 2018	Acompte 2019
Association des amis du vieux Grigny	1,744.00 €	333.00 €	166.50 €
Nec deus nec dominus	2,018.00 €	100.00 €	50.00 €
Comité de Jumelage	7,860.00 €		3,930.00 €
Association ACACIA	2,970.00 €		1,485.00 €
Amicale laïque de Grigny	6,925.00 €	3,178.00 €	1,589.00 €
Club le Nautile	11,008.00 €	5,354.00 €	2,677.00 €
Club sportif des cheminots de Badan	2,343.00 €	690.00 €	345.00 €
Les singes	2,795.00 €	1,142.00 €	571.00 €
Excelsior	5,640.00 €	2,055.00 €	1,027.50 €
Football club de Grigny	8,293.00 €	5,484.00 €	2,742.00 €
Grigny basket club	9,782.00 €	4,868.00 €	2,434.00 €
Grigny évolution gym	5,806.00 €	3,032.00 €	1,516.00 €
Joyeuse boule de Grigny	1,536.00 €	669.00 €	334.50 €
Judo club	3,842.00 €	1,830.00 €	915.00 €
Office municipal des sports	10,000.00 €		5,000.00 €
Pétanque du Goret	2,031.00 €	598.00 €	299.00 €
Société sauvetage et joutes	5,296.00 €	1,597.00 €	798.50 €
Tennis club	6,916.00 €	4,939.00 €	2,469.50 €
Vigilantes	3,968.00 €	2,522.00 €	1,261.00 €
Centre social	496,293.00 €		248,146.50 €
Mission locale Rhône Sud - MIFIVA	41,410.00 €		20,705.00 €
Sud Ouest Emploi	15,000.00 €		7,500.00 €
Maison de garde médicale	2,000.00 €		1,000.00 €
Le Mas -point d'accès aux droits	4,500.00 €		2,250.00 €
Potagers du Garon	5,650.00 €		2,825.00 €
Comité des Œuvres Sociales - annuelle	42,000.00 €		21,000.00 €
Comité des Œuvres Sociales - chèques vacances	33,280.30 €		16,640.15 €
Graine de SOL	2,500.00 €		1,250.00 €
Maison de Justice et du Droit	11,000.00 €		5,500.00 €
CCAS	170,000.00 €		85,000.00 €

Il est rappelé que ce versement d'acompte interviendra sur demande écrite de l'association.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour mettre en application les dispositions de cette délibération et à procéder autant que de besoin au versement d'acomptes de subvention au CCAS et aux associations qui en feraient la demande.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.